

DÉCISION N° 23-29

Objet : Travaux d'extension de passerelles - Lignes 1 et 2 - Niveau 4 - Pour implantation des bouteilles de gaz étalon - Centre de Valorisation Énergétique

Le Président du SIGIDURS,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu le Code de la commande publique, et notamment l'article R.2122-8 qui dispense de toute procédure de publicité et de mise en concurrence les marchés inférieurs à 40 000 € HT,

Vu la délibération n° 20-39 du 14 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir de l'Assemblée délibérante d'une partie de ses compétences au Président, et notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est inférieur à 40 000 € HT, ainsi que de l'ensemble des actes et avenants correspondant à ces marchés,

Considérant l'ajout de bouteilles de gaz étalon, la superficie des passerelles, lignes 1 et 2 - niveau 4, du Centre de Valorisation Énergétique ne permet pas une circulation en toute sécurité des biens et des personnes,

Considérant que ces passerelles doivent être rallongées pour permettre l'implantation de ces bouteilles de gaz étalon,

Considérant qu'il est donc nécessaire de programmer des travaux modificatifs de ces passerelles,

Considérant que le devis valant contrat proposé, tel que joint en annexe à la présente, est pertinent, répond aux besoins, et est économiquement avantageux,

DÉCIDE

Article 1 - L'acceptation des termes du devis n° DE230404803 03 valant contrat à intervenir, tel que joint, aux fins de l'objet détaillé *supra* et dans les conditions suivantes :

Titulaire : Société CECI (Centre Environnemental de Conception Industrielle)
25 rue Saint Hilaire
95310 SAINT-OUEN-L'AUMONE

Durée : À compter de sa notification jusqu'à la réalisation complète des travaux estimée à 5 semaines.

Montant : 33 606,00 € HT..

Article 2 - La passation et la signature du devis valant contrat tel que joint.

Article 3 - L'imputation de la dépense sur les crédits de l'exercice correspondant.

Article 4 - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation est adressée :

- à Monsieur le Sous-préfet de Sarcelles,
- à Madame le Trésorier Principal de Sarcelles.

Fait à Sarcelles, le **23 MAI 2023**

SIGIDURS Par délégation,
SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION
ET L'INCINERATION DES DECHETS
URBAINS DE LA REGION DE SARCELLES
1 RUE DE TISSONVILLIERS
95200 SARCELLES
Jean-Claude GENIÈS,
Président du SIGIDURS

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La transmission au représentant de l'Etat le : **23 MAI 2023**
- La publication le : **23 MAI 2023**
- La notification le : **23 MAI 2023**

23 MAI 2023

Coordonnées intervention

Mr Cointement Mikael
SIGIDURS
SITE SARCELLES
1 rue de Tissonvilliers
95200 SARCELLES

SIGIDURS
1 RUE TISSONVILLIERS

95200 SARCELLES
FRANCE

N° de devis	Date du devis	Chargé d'affaire	Expire le	Modalité de règlement	Référence client
DE230404803 03	16/05/2023	PHILIPPE MADELAINE	15/06/2023	45 JOURS DATE DE FACTURE	
EXTENSION PASSERELLES LIGNE 1 & 2 NIVEAU 4 POUR IMPLANTATION DES BOUTEILLES DE GAZ ETALONS					

N°	Désignation	Unité	Qté.	P.V. unit	P.V. Total
DESCRIPTIF DES TRAVAUX					
1	- Fourniture par le bureau d'études des plans de fabrication et note calcul pour l'extension des passerelles (Suite a notre visite sur votre site) - Fabrication et mise en traitement - Installation des échafaudages - Mise en place des éléments suivant emplacement défini par vos soins				
TRAVAUX BUREAU D'ETUDES					
1 1	- Déplacement sur site avec CECI - Vérification du dimensionnelles - Etude,dossier de plans pour fabrication et note de calculs de conception par éléments finis	U	1,00	6 600,00	6 600,00
FOURNITURE MATIERES					
1 2	- UPN 120 - Platine - Cornière de 60 x 60 - Plat de 50 x 10 - Tube Ø 27 et 49 - Visserie - Caillebotis maille 30 x 30	U	1,00	3 700,00	3 700,00
1 3	FABRICATION EN ATELIER	HE	80,00	63,00	5 040,00
1 4	TRAITEMENT PAR GALVANISATION	U	1,00	350,00	350,00
1 5	TRANSPORT A/R TRAITEMENT ET LIVRAISON SUR SITE	U	1,00	400,00	400,00
1 6	ECHAFAUDAGE ZONE DE TRAVAIL	U	1,00	9 200,00	9 200,00
INTERVENTION SUR SITE					
1 7	Nombre d'intervenant4 Personnes Travaux en journée Durée des travaux4 Jours Mob et Demob	HE	132,00	63,00	8 316,00
DELAÏ POUR EXECUTION APRES RECEPTION DE LA COMMANDE 5 Semaines					

N°	Désignation	Unité	Qté.	P.V. unit	P.V. Total
----	-------------	-------	------	-----------	------------

TRAVAUX SUR SITE

Accès du personnel sur site
Réception du matériel et consommables
Prise du bon de consignation
Balisage de la zone d'intervention
Installation des échafaudages pour accès à la zone de travail
Mise en place des extension de passerelles et modification des rambardes existantes
Intervention conformément à vos directives

1 11 Réception par vos soins de l'ensemble des travaux
Nettoyage et repli chantier
PV fin de travaux

NOS PRIX FERME COMPRENNENT

La main d'oeuvre, études, plans et note de calcul, matières, traitement, transport, échafaudages.

A VOTRE CHARGE

Déchargement du matériel sur site (chariot élévateur)

Sous-total 33 606,00

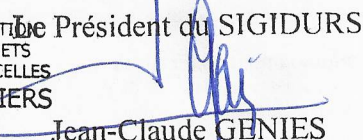
Base	Taux	TVA	Conditions de validation
33 606,00	20,00%	6 721,20	
33 606,00		6 721,20	

Montant HT : 33 606,00 €
Montant TVA : 6 721,20 €
Montant TTC : 40 327,20 €

23 MAI 2023

SIGIDURS

SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION
ET L'INCINERATION DES DECHETS
URBAINS DE LA REGION DE SARCELLES
1 RUE DE TISSONVILLIERS
95200 SARCELLES

Le Président du SIGIDURS

Jean-Claude GENIES